

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 avril 2006

---

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 128

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 de cet article par la phrase suivante :

« Dans le but de garder ouverte et non irréversible la gestion des déchets nucléaires, le retraitement des combustibles irradiés est suspendu dans l'attente des résultats éventuels des recherches sur la séparation/transmutation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les déchets (produit de fission et actinides mineurs) étant aujourd'hui vitrifiés, ils ne pourront jamais être transmutés même si cette option se révélait possible un jour !